

Sup'Onisep

Île-de-France

Sommaire

Édito



Bac - 3, Bac + 3

- Admission postbac Île-de-France : Quels élèves sont admis en BTS, DUT et licence en 2014 ?
- Intégrer une classe prépa après un bac pro à Montceau-les-Mines

Insertion professionnelle

- Diplômes universitaires : une bonne insertion des étudiants

ZOOM sur

- DUT Mesures physiques : quelle place pour les filles ?

Vie étudiante

- Location étudiante : état des lieux des aides existantes
- La demande d'une bourse, c'est jusqu'au 31 mai !

Info culture

- La « Semaine philosophie et numérique » au Centre Pompidou

Actu'Onisep

- Les publications de la Délégation régionale Onisep Île-de-France
- Les publications nationales de l'Onisep

La fin de l'année approche, scandée pour les élèves de terminale par les épreuves du baccalauréat et le choix de leurs poursuites d'études au regard des propositions d'admission transmises via Admission postbac (APB). Une attention particulière doit donc être portée sur le calendrier de fin d'année pour accompagner chacun des élèves au plus près de ses préoccupations. Pour cela, la troisième édition de la lettre Sup'Onisep vous propose un focus rappelant les étapes importantes de la procédure APB et les opérations à réaliser pour chacune d'entre elles. La finalisation de la procédure peut être anxiogène pour certains de nos élèves ; c'est pourquoi l'ensemble des acteurs des établissements scolaires et des CIO sont mobilisés pour guider les choix définitifs.

Des éléments statistiques relatifs à la dernière campagne APB peuvent éclairer les choix définitifs en rappelant les enjeux majeurs du continuum bac - 3, bac + 3 visant à faciliter les transitions de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, en permettant à chacun d'exprimer ses ambitions et de trouver sa juste place dans une poursuite d'études diversifiée et raisonnée.

Ainsi, la réforme des baccalauréats technologiques invite les bacheliers à élargir leurs choix de poursuites d'études aux parcours en 3 à 5 années, en passant notamment par les IUT et les CPGE technologiques. De même, s'il convient de réaffirmer la vocation de l'insertion professionnelle des baccalauréats professionnels, un certain nombre de bacheliers professionnels ont légitimement leur place dans une poursuite d'études la plus appropriée à leur réussite, en section de technicien supérieur. Et ce quelles que soient les modalités de formation, sous statut scolaire ou en apprentissage sous statut salarié.

A l'université, l'insertion des diplômés est une information essentielle qui permet de conforter cette offre de formation dans le panorama des poursuites d'études des bacheliers notamment généraux sans exclure les autres parcours.

La lettre Sup'Onisep est l'occasion de vous rappeler ces informations essentielles pour faciliter l'accompagnement de vos élèves dans la construction de leurs choix d'orientation.

Suzel Prestaux
Chef du Service académique d'Information et d'Orientation
de l'académie de Versailles

N°3

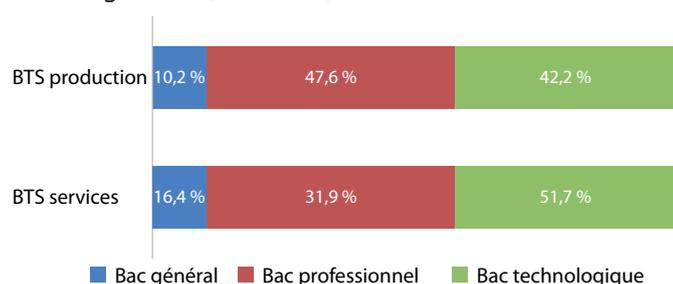
Mai 2015

Admission postbac Île-de-France : quels élèves sont admis en BTS, DUT et licence en 2014 ?

Via Admission postbac (APB), les élèves reçoivent une ou plusieurs propositions d'admission. En 2014, plus de 3/4 des élèves de terminale d'Île-de-France ont accepté la proposition qui leur a été faite. Focus sur le profil des candidats ayant accepté une proposition d'admission en BTS, DUT et licence.

Les admissions en BTS

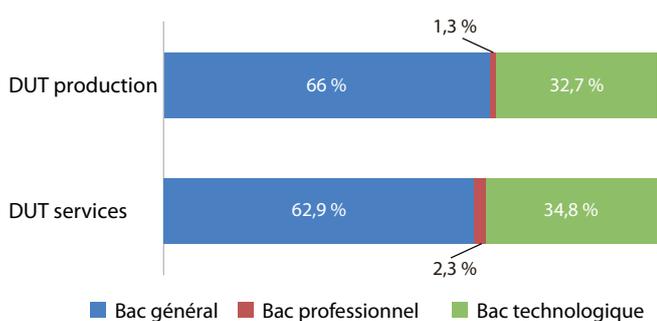
D'après le dernier bilan APB en Île-de-France 2014, les admissions en BTS concernent surtout les **bacheliers technologiques et les bacheliers professionnels**. En BTS production, près de la moitié des admis viennent d'un bac professionnel, 42 % sont des bacheliers technologiques et un peu plus de 10 %, des bacheliers généraux ; en BTS services, les bacs technologiques représentent plus de la moitié des admis, les bacs professionnels près de 32 % et les bacs généraux, en baisse, autour de 16 %.



Source : Bilan APB en Île-de-France 2014

Les admissions en DUT

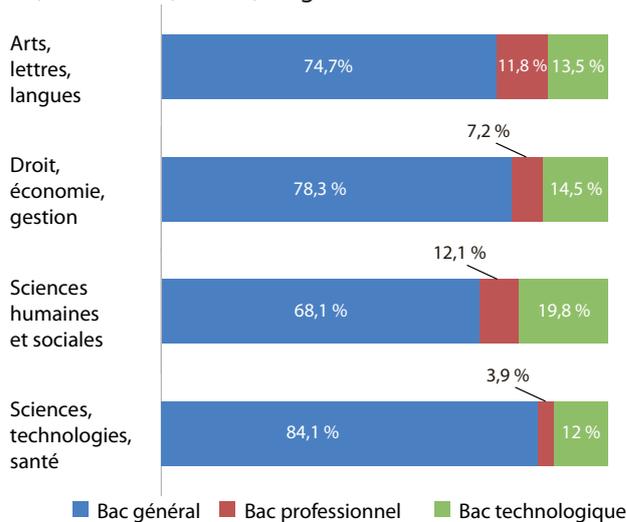
Dans les DUT de la production et des services, la **majorité des admis sont issus de terminale générale** (près de 2/3). Les bacheliers technologiques représentent autour d'un tiers des admis. A noter, une augmentation constante des bacs technologiques en DUT services. La part des bacheliers professionnels, en baisse, représente seulement 1,3 % des admis en DUT production et 2,3 % en DUT services.



Source : Bilan APB en Île-de-France 2014

Les admissions en licence

En 1^{re} année de licence, les **bacheliers généraux** constituent la très forte majorité des admis, ce qui est conforme à la poursuite d'études attendue pour ce type de bac. Mais leur proportion varie selon les domaines de formation. Avec 84 % de bacheliers généraux, les Sciences, technologies, santé attirent la plus forte proportion. À l'opposé, les Sciences humaines et sociales comptent 68 % de bacheliers généraux. **Plus faible, la part des bacheliers professionnels et technologiques** est très variable suivant les domaines de licence. La proportion de bacheliers professionnels est la plus importante dans les Sciences humaines et sociales (12,1 %). Viennent ensuite les Arts, lettres, langues où elle représente 11,8 % des admis. Les bacheliers technologiques se retrouvent également pour une proportion non négligeable dans les Sciences humaines et sociales (19,8 %). Par ailleurs, ils représentent 14,5 % des admis en licence de Droit, économie, gestion et 13,5 % en Arts, lettres, langues.



Source : Bilan APB en Île-de-France 2014

Pour en savoir plus
www.admission-postbac.fr



Les prochaines étapes du calendrier Admission postbac

■ Pour vos élèves

- **Jusqu'au 31 mai : classement des vœux.**
- **Du 8 juin au 19 juillet : les phases d'admission.**
 - phase 1 : du 8 au 13 juin (14 h)
 - phase 2 : du 25 au 30 juin (14 h)
 - phase 3 : du 14 au 19 juillet (14 h)
- **Du 26 juin (14 h) au 15 septembre : procédure complémentaire** sur places vacantes pour les élèves sans affectation.
- **Entre juillet et septembre : inscription administrative.**

● **Pour les meilleurs bacheliers** n'ayant pas obtenu une place dans une filière sélective publique, un dispositif spécifique d'accès à ces formations leur sera proposé.

Les réponses possibles en phases d'admission

- ✓ **Oui définitif** : l'élève accepte la proposition. Aucune autre proposition ne lui sera faite. Il passe ensuite à l'étape de l'inscription.
- ✓ **Oui mais** : l'élève accepte la proposition mais maintient sa candidature pour des vœux mieux placés. Il donnera sa réponse définitive à une autre phase d'admission.
- ✓ **Non mais** : l'élève refuse la proposition, mais maintient sa candidature pour des vœux mieux placés. Attention, il prend le risque de n'avoir aucune proposition aux phases suivantes.
- ✓ **Démission générale** : l'élève n'est plus candidat pour aucune formation de sa liste de vœux.

■ Votre rôle

- **La rubrique « Suivi des réponses » du site APB vous permet de veiller à ce que les élèves se connectent à chaque phase d'admission.**
- ✓ **Si une proposition est faite au candidat**, la mention « Formation proposée » apparaît. Le candidat doit répondre dans un délai de 5 jours, sinon il sera démissionné de la procédure.
- ✓ **Si le candidat a répondu « oui mais » ou « non mais » à la phase 1 ou 2**, il doit obligatoirement se connecter à la phase suivante.
- ✓ Rappeler aux élèves sans affectation qu'ils pourront se porter candidats sur places vacantes en **procédure complémentaire** dès le 26 juin (14 h).
- ✓ Après avoir accepté une proposition, rappeler à tous les élèves qu'ils devront **s'inscrire administrativement auprès de l'établissement d'accueil** (voir l'onglet « Admission/Message établissement » du dossier APB de l'élève).
- **Que faire si l'élève a été démissionné ?**

S'il souhaite être réintégré sur la proposition qui lui a été faite, il doit prendre contact avec l'établissement concerné afin de demander sa réintégration, au plus tard 48 h avant le début de la phase suivante.

L'établissement est libre d'accepter ou de refuser sa demande. S'il accepte de le réintégrer, la proposition lui sera à nouveau faite et il devra y répondre dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, l'élève pourra participer à la procédure complémentaire sur places vacantes.

Pour en savoir plus
www.admission-postbac.fr



Intégrer une classe prépa après un bac pro à Montceau-les-Mines

Depuis 4 ans, le lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines (71) accueille des bacheliers professionnels dans une classe préparatoire qui leur est réservée. Ces étudiants ont ensuite la possibilité de présenter des concours d'entrée dans certaines écoles d'ingénieurs.

Une CPGE TSI en 3 ans

Au lycée Henri Parriat de Montceau-les-Mines (académie de Dijon), 30 places en Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) sont ouvertes chaque année pour des bacheliers professionnels. Les élèves intègrent alors une CPGE spécifique en Technologie et sciences industrielles (TSI). 80 candidats ont postulé cette année pour entrer dans cette formation via Admission postbac. Le recrutement est diversifié : 3 bacheliers professionnels sur 4 n'appartiennent pas à l'académie de Dijon et 60 % d'entre eux sont boursiers. Afin d'accompagner les étudiants et d'améliorer leur chance de réussite, une organisation spécifique est mise en place par rapport à une classe préparatoire générale. La formation s'effectue en trois ans. La première année est une année de remise à niveau : les horaires sont doublés pour les disciplines qui sont les points faibles de ces bacheliers industriels (anglais et français-philosophie). Les deux autres années suivent le programme classique des classes préparatoires technologiques.



Un accompagnement soutenu

La formation garantit un encadrement de proximité. L'étudiant a la possibilité de travailler ses points faibles avec un enseignant ou un élève polytechnicien attaché à l'établissement dans le cadre de sa formation. Des stages d'approfondissement ou de soutien sont également proposés pendant les vacances scolaires. Enfin, chaque étudiant choisit un enseignant tuteur qui assure le lien avec les autres professeurs. Les étudiants ont l'obligation de s'inscrire à l'internat où ils disposent d'une chambre individuelle, de salles de travail et d'équipements sportifs. Ils suivent aussi un programme obligatoire d'activités et de sorties culturelles, avec notamment un séjour de deux jours à Paris en partie financé par le fonds d'aide à l'égalité des chances.

De bons taux de réussite

Les résultats obtenus aux concours d'écoles d'ingénieurs témoignent de la réussite de cette filière : 93 % des étudiants de la première promotion et 100 % de la deuxième ont intégré une école d'ingénieurs. Cependant, tous les étudiants ne suivent pas le cursus jusqu'au bout : à la fin de la première année, 15% abandonnent d'eux-mêmes, d'autres ne sont pas admis en deuxième année par le conseil de classe. Ces étudiants ont pu se réorienter, pour la plupart en BTS ou en DUT, en première ou en deuxième année.

Source : « Intégrer une grande école de commerce ou d'ingénieurs après un baccalauréat professionnel, c'est possible » - Revue L'enseignement technique n°245 - 1^{er} trimestre 2015

Pour en savoir plus

<http://lyc71-hparriat.ac-dijon.fr>

Présentation de la formation



Les lycées avec des classes préparatoires pour bacheliers professionnels

Au total, quatre lycées publics et un privé participent à cette expérience. Trois prépas économiques aux lycées [René Cassin à Strasbourg](#) (le premier établissement à avoir ouvert ce type de formation, en 2009), [Jean Perrin à Marseille](#) et [Venise Verte](#) à Niort. Deux prépas industrielles au lycée [Henri Parriat](#) à Montceau-les-Mines et à [l'institut privé Emmanuel d'Alzon de Nîmes](#).

Diplômes universitaires : une bonne insertion des étudiants

Une récente enquête du ministère de l'Éducation nationale indique une insertion favorable des diplômés de l'université malgré un marché du travail difficile. 30 mois après la fin de leur cursus, ils bénéficient ainsi de taux d'emploi qui avoisinent les 90 %.

Une insertion élevée des diplômés de l'université

Confrontés à un environnement économique pourtant défavorable, les diplômés de 2011 de l'université s'en sortent plutôt bien sur le marché du travail. Deux ans et demi après la fin de leurs études, ils sont autour de 9 sur 10 à avoir trouvé un emploi. Les titulaires de master bénéficient d'un taux d'emploi qui s'élève à 90 % en 2013 (voir graphique). Pour les diplômés de licence professionnelle, le taux atteint même 92 % et 89 % pour les sortants de DUT. Malgré la crise, les résultats sont restés relativement stables depuis plusieurs années. La situation apparaît d'autant plus positive qu'il s'agit de la plupart du temps d'emplois stables : à 73 % et 74 % pour les diplômés respectivement de DUT ou de Master et même 80% pour les titulaires de licence professionnelle.

Après un master, des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés

Si leurs taux d'insertion se révèlent relativement proches, les diplômés de l'université n'obtiennent pas pour autant les mêmes types d'emploi. Les emplois de cadres ou de professions intermédiaires concernent surtout les plus diplômés d'entre-eux. Ils représentent 87 % des emplois pour les titulaires de master contre 71 % pour les licences professionnelles et 58 % pour les DUT. L'avantage d'un diplôme élevé se vérifie également dans les rémunérations obtenues. Les étudiants de master bénéficient deux ans et demi après leur sortie de formation, d'un salaire mensuel médian de 1 910 euros net. L'écart est important avec les diplômés de licence pro et les DUT puisqu'ils gagnent respectivement 1 600 euros et 1 500 euros.

Des poursuites d'études plus fréquentes

Le contexte économique difficile semble surtout influencer les stratégies de poursuites d'études, précise l'étude du ministère. Les étudiants préfèrent un peu plus qu'auparavant continuer leur formation plutôt que de se présenter sur le marché du travail. Ce résultat se vérifie surtout pour les diplômés 2011 de licence professionnelle. 34 % ont choisi de poursuivre leurs études contre 27 % pour la promotion de 2008. Même constat pour les titulaires de DUT. Le taux de poursuite d'études augmente de 83 % à 88 % sur la période. Le taux reste inchangé pour les diplômés de master : 40 % entre les deux promotions observées.

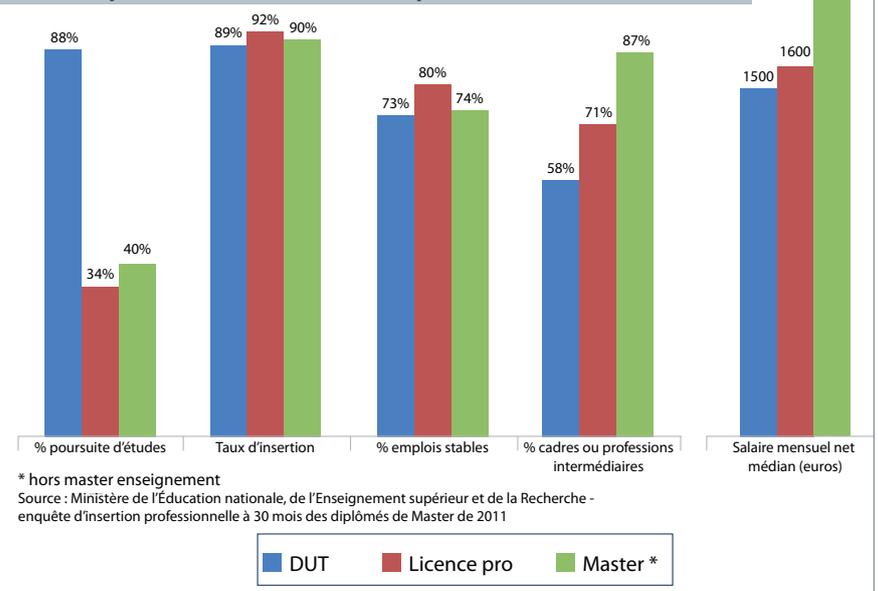
Pour en savoir plus

Insertion professionnelle des diplômés 2011 de l'université

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – décembre 2014



Situation professionnelle en 2013 des diplômés 2011 de l'université



DUT Mesures physiques : quelle place pour les filles ?

Xavier Duten, chef du département Mesures physiques à l'IUT de Saint-Denis (93), répond à nos questions.

- Les filles sont-elles présentes en DUT Mesures physiques ?

- Les filles ont toute leur place ici ! Cette année par exemple, elles représentent 40 % des effectifs. L'IUT de Saint-Denis est l'un des premiers à avoir proposé ce DUT dans les années 70. Elles étaient 3 % en 1971. Mais, deux ans plus tard, la proportion de filles atteignait déjà 25 %. Depuis ce pourcentage varie, avec des écarts plus ou moins grands d'une année sur l'autre. Les filles se sont tellement fait leur place ici que les années où la proportion de filles est faible, on le ressent tout de suite : l'ambiance devient plus terne. La mixité apporte une forme de régulation sociale, un climat général plus serein.

- Subsiste-t-il des formes d'auto-censure qui empêcheraient les filles de choisir ce DUT ?

- Oui, sans doute. Mais par rapport à d'autres DUT où les filles restent encore ultra minoritaires, ici, la mixité est bien ancrée. L'effet « bouche à oreille » qui est assez actif dans le recrutement doit fonctionner également de façon rassurante. Les filles comme les garçons subissent en revanche l'effet qui peut être ressenti comme dissuasif de l'appellation « Mesures physiques ». En effet, l'objectif dès la création de ce diplôme était de former des techniciens généralistes et polyvalents. Mais ce n'est pas que de la physique ! La chimie, l'électricité, les mathématiques, la communication et l'anglais ont un

poinds également important. En physique, en outre, cinq domaines sont abordés (mécanique, acoustique, mécanique des fluides, thermodynamique, optique). Nombreuses sont les disciplines transversales. C'est assez particulier dans le paysage. En termes de métiers, il n'y a aucun secteur de l'industrie où un DUT Mesures physiques ne puisse s'intégrer, mais généralement plutôt dans une vision qualité et moins « sur la paillasse ».

- Filles et garçons ont-ils le même profil et le même type de parcours ?

- Deux caractéristiques nouvelles touchent indifféremment filles et garçons : le recrutement et la poursuite d'études. Ainsi, en dehors des sortants de bac, dans les dossiers qui arrivent, il y a de plus en plus de déçus de prépa ou de médecine, avec une expérience d'une ou deux années d'enseignement supérieur. Ils deviennent souvent majors de promotion. Parmi les déçus de médecine, on trouve pas mal de filles. Quel que soit le profil des candidats, nous examinons les dossiers selon les mêmes critères de sélection. Nous regardons avec attention les appréciations des professeurs du secondaire, et tout particulièrement, l'assiduité. Nous préférons les élèves moyens mais réguliers. Nous basons tout sur le présentiel. Toute absence doit être justifiée, pour préparer les étudiants à leur future vie professionnelle. Il n'y a aucune liberté de fonctionnement. Notre enseignement repose en grande partie sur les travaux pratiques. Nous sommes là pour les

aider à réussir et nous ne les lâchons pas d'une semelle. Mais cela ne ressemble pas non plus au système prépa.

L'autre tendance installée, c'est la poursuite d'études. La variable de genre n'y joue aucun rôle. L'insertion professionnelle directe ne concerne plus qu'un-e étudiant-e sur 50. En très grande majorité, ils et elles choisissent d'intégrer une école d'ingénieurs qui peut être plus ou moins prestigieuse selon leur classement de sortie.



Pour en savoir plus
www.iutsd.univ-paris13.fr



À CONSULTER

Dossier Égalité filles - garçons de l'Onisep Île-de-France
Reportage Quatre étudiantes du DUT MP à l'IUT de Saint-Denis témoignent

Location étudiante : état des lieux des aides existantes

Certains lycéens vont poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, et quitteront le milieu familial à la rentrée prochaine. Mais se loger coûte cher. Pour alléger le budget étudiant, des aides existent :

- La Caisse d'allocations familiales (CAF) propose plusieurs **allocations logement** qui permettent de couvrir une partie du loyer chaque mois. Leur montant peut être calculé sur le site de la CAF. L'étudiant effectue sa demande d'aide en ligne, imprime son dossier et le renvoie par courrier. Pour les étudiants habitant une résidence universitaire, le dossier doit être remis au directeur de la résidence.

- A Paris, les étudiants boursiers peuvent cumuler l'Aide personnalisée au logement (APL) de la CAF avec l'aide de **Paris logement**, sous certaines conditions. Cette aide ne peut pas dépasser 84 euros par mois. La mairie de Paris accompagne également la première installation des étudiants dans le parc privé parisien. Elle peut ainsi octroyer l'**Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants** (AILE) qui atteint 900 euros.

- Des aides permettent par ailleurs de financer le dépôt de garantie et les impayés de loyers : la **caution locative étudiante** (La Clé) gérée par les CROUS, l'avance Loca-Pass, la garantie Loca-Pass, les aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), etc.



Pour en savoir plus

www.caf.fr
www.etudiantdeparis.fr
www.lokaviz.fr/
<http://vosdroits.service-public.fr>

La demande d'une bourse, c'est jusqu'au 31 mai !

Les lycéens de terminale souhaitant formuler une demande de bourse sur critères sociaux doivent constituer un **Dossier social étudiant** (DSE). Le dossier doit être déposé auprès du Centre régional universitaire des œuvres universitaires et sociales (CROUS) de leur académie entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2015. Il ne faut pas attendre les résultats du bac pour formuler la demande d'une bourse pour la rentrée 2015.

Un simulateur permet de connaître immédiatement, en fonction de la situation sociale du candidat, le montant de la bourse qui pourra lui être alloué. Le candidat saisit son DSE sur le site internet du CROUS de son académie. Il émet ensuite jusqu'à 4 vœux d'études.

À la fin de la saisie, son dossier lui est envoyé par mail. Le candidat doit le retourner au CROUS, signé et accompagné des pièces justificatives demandées. Après étude du dossier, le CROUS envoie une réponse de principe au candidat. Le montant définitif de la bourse sera fixé au moment de l'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur, après promulgation des résultats du bac.

Pour en savoir plus

www.crous-creteil.fr
www.crous-paris.fr
www.crous-versailles.fr



La « Semaine philosophie et numérique » au Centre Pompidou

Le Centre Pompidou accueille à Paris des visites scolaires tout au long de l'année. L'équipe de l'action culturelle du musée met en place un programme spécifique pour les classes de terminale : la « Semaine philosophie et numérique ». Les prochaines sessions auront lieu du 30 novembre au 4 décembre 2015.

La « Semaine philosophie et numérique » au Centre Pompidou est ouverte aux classes de terminale. L'objectif est d'utiliser les outils numériques comme des supports à la réflexion artistique et philosophique. Au programme : des workshops autour de thèmes abordés dans les programmes scolaires, des visites-tweet, des ateliers connectés ou encore des rencontres-conférences avec des philosophes. Les enseignants choisissent le jour de la visite avec leurs classes en fonction du thème qu'ils souhaitent traiter. Ainsi, le lundi, c'est la perception, le jeudi, la technique et le vendredi, le beau. Le mercredi est une journée professionnelle d'échanges sur les pratiques numériques, proposée aux enseignants. Des documents pédagogiques sont mis à leur disposition pour préparer la visite.

Pour en savoir plus

www.centrepompidou.fr

Offre éducative du Centre Pompidou



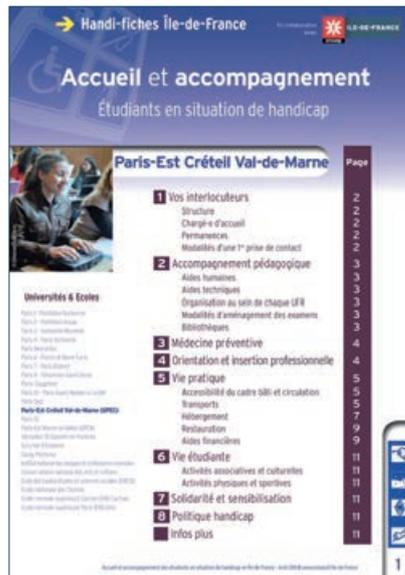
Les publications de la Délégation régionale Onisep Île-de-France



Après le CAP
Académies de
Créteil, Paris et
Versailles,
avril 2015



Après la 2^{de}
Académies de
Créteil, Paris et
Versailles,
mai 2015



NOUVEAU

Handi-fiches
Île-de-France,
mai 2015

Ces fiches présentent les modalités d'accueil et d'accompagnement offertes aux étudiants handicapés par les universités et certains grands établissements d'enseignement supérieur.

**Info +
Onisep**



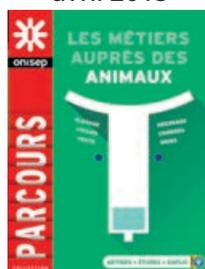
À TÉLÉCHARGER
sur : www.onisep.fr/ile-de-france

Les publications nationales de l'Onisep

**Les métiers auprès
des enfants**
Collection Parcours
mars 2015



**Les métiers auprès
des animaux**
Collection Parcours
avril 2015



Sciences po
Collection Dossiers
avril 2015



Pour en savoir plus : www.onisep.fr/librairie

Sup'Onisep Île-de-France

Mail : droidf@onisep.fr

Directeur de la publication : George Asseraf / Par délégation : Laurent Hugot / Responsable de la publication : Virginie Cousin - Douel

Secrétariat de rédaction : Christophe Leverrier

Rédaction : Marina David / Laurence Landais / Christophe Leverrier / Marie Pluchet / Béatrice Robert

Maquette & PAO : Léa Fuselli, Sylvain Thomas